

## Demande de dérogation mineure

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **411, avenue Willowdale** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser un pourcentage de surface végétale de 27,6 % plutôt que le pourcentage minimal de 30 % exigé à la grille des usages et des normes pour la zone visée (RA-15) et ce, malgré l'article 7.12.2 du Règlement de zonage (1177);

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 4 juin 2018** dans le parc Beaubien, situé à l'angle de l'avenue McEachran et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Outremont;

3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, le pourcentage de surface végétale de 27,6 % sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

**Cet avis remplace l'avis publié le 19 avril 2018.**

Montréal, le 3 mai 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement  
Julie Desjardins, avocate

